

# Chronique

Par Louis Martin,  
membre du comité de l'USPI Vaud\*



## Vendre son bien soi-même, est-ce judicieux?

Vous souhaitez vendre votre bien immobilier et vous hésitez entre la possibilité de le vendre par vous-même ou mandater un courtier immobilier professionnel?

Les outils disponibles sur la Toile peuvent laisser croire que vendre seul sa propriété est très simple et que l'on peut ainsi économiser la commission de courtage. Mais «l'économie» de la commission de vente est-elle vraiment une bonne épargne?

Êtes-vous prêts à accueillir des visiteurs dans votre maison, de répondre aux demandes téléphoniques d'acheteurs mais aussi de fouineurs, d'attendre des visiteurs qui vous ont oublié, d'écouter les remarques lors des visites et finalement de faire face à des acheteurs qui n'hésiteront pas à faire ressortir les défauts de votre

bien afin de réduire le prix demandé? Il est en effet connu que sans courtier l'acheteur aura plus de facilité à réduire le prix.

En mandatant un courtier immobilier professionnel rémunéré à la commission, vous aurez un mandataire intéressé à vendre votre bien au

---

«Le courtier, négociateur aguerri, disposant d'un réseau ainsi que de solides connaissances et expériences, est votre allié»

---

meilleur prix. Il entreprendra toutes les actions nécessaires à la réussite de son mandat et renseignera utilement les parties. Le courtier à la commission est un gage de solidarité car sa rémunération dépend uniquement de la conclusion du contrat de vente. En outre, la commission de courtage pourra être portée en déduction de votre gain immobilier.

En conclusion, le courtier, négociateur aguerri, disposant d'un réseau ainsi que de solides connaissances et expériences, est votre allié. Il vous suivra durant toute la procédure de vente et vous fera épargner beaucoup de tracas et de temps.

---

[www.uspi-vaud.ch](http://www.uspi-vaud.ch)

\* Union suisse des professionnels de l'immobilier Vaud